JURISGUIDE | GUIDE POUR LA RECHERCHE D'INFORMATIONS EN SCIENCES JURIDIQUES

TYPOLOGIE DES SOURCES

Cette fiche présente une vue d'ensemble des différentes sources du droit en France. Elle donne également des pistes pour trouver des documents lorsque l'on cherche des informations relevant d'une source juridique précise.

PLAN DE L'ARTICLE

1. Introduction
 - 1.1.Particularités de la documentation en droit
 - 1.2.Outils pour la recherche documentaire
2. Recueils, usuels, ouvrages de référence
 - 2.1.Journaux officiels et recueils législatifs
 - 2.2.Recueils de Jurisprudence
 - 2.3.Les encyclopédies juridiques, répertoires et juris-classeurs
 - 2.4.Ouvrages juridiques
3. Revues
 - 3.1.Revues générales
 - 3.2.Revues spécialisées
4. Bases de données

1. Introduction

Les **sources du droit** désignent l'ensemble des éléments qui permettent de créer, de modifier ou de supprimer une règle de droit. Elles constituent le fondement des normes qui régissent la vie en société.

Le droit français est composé de 3 branches :

- droit public (droit constitutionnel, droit administratif, droit fiscal...) ;

- droit privé (droit civil, droit commercial, droit du travail, droit de la sécurité sociale...) ;

- droit "mixte" (droit pénal...).

Il s'appuie sur 4 sources :

- la législation (les textes normatifs, quelle que soit leur nature : loi, ordonnance, décret...) ;

- la jurisprudence (les décisions de justice) ;

- la doctrine (l'opinion savante en matière juridique : les commentaires, la réflexion universitaire...) ;

- la coutume (usages, traditions, adages...), **dont le rôle est aujourd'hui plus réduit que par le passé**.

1.1 Particularités de la documentation en droit

La documentation juridique :

- est hiérarchisée, du moins en ce qui concerne la législation (notion de **hiérarchie des normes**) et la jurisprudence (voir **l'organisation juridictionnelle française**) ;
- s'organise en fonction des sources du droit (législation, jurisprudence, doctrine) ;
- fait appel à d'autres sciences telles que l'histoire, la philosophie, la sociologie, l'économie ;
- doit être régulièrement actualisée en fonction des évolutions du droit ;
- exprime le droit lui-même, puisque la France est essentiellement un pays de droit écrit.

1.2 Outils pour la recherche documentaire

Sources bibliographiques générales

Non spécialisées en droit, elles contiennent tout de même des références en droit. Par exemple, le catalogue **SUDOC** (Système universitaire de documentation) qui fournit la liste des ouvrages et revues disponibles dans les bibliothèques universitaires françaises ou le catalogue de la **Bibliothèque nationale de France**, dont les collections comprennent notamment les documents reçus via le dépôt légal.

Sources bibliographiques spécialisées

On peut citer :
- les publications des administrations, par exemple le **catalogue de la Documentation Française ;**
- les catalogues de bibliothèques spécialisées : **catalogue de la bibliothèque Cujas**, **catalogue de la bibliothèque de Sciences Po ;**
- les usuels et ouvrages de référence : encyclopédies juridiques à mise à jour permanente (répertoires **Dalloz**, JurisClasseurs, dictionnaires permanents, répertoires), manuels et traités qui comprennent normalement une bibliographie ;
- les ouvrages spécialisés, les thèses, les revues et les recueils de doctrine ou de jurisprudence contiennent de nombreuses références, notamment en notes de bas de page ;
- les bases de données spécialisées en références bibliographiques : **Le Doctrinal** (en français).

Guides méthodologiques

De nombreux ouvrages méthodologiques consacrés aux études juridiques comportent une section centrée sur la documentation juridique. Ils sont à compléter par l'offre produite par les bibliothèques universitaires, soit sous forme de formations en présentiel (toujours utiles pour poser en direct toutes les questions nécessaires), soit sous forme de guides et tutoriels que l'on retrouve en général dans une rubrique particulière (guides, modes d'emploi, formations...). Voir par exemple les guides et tutoriels de la **bibliothèque Cujas**.

2. Recueils, usuels, ouvrages de référence

On distingue deux catégories :

- les documents qui synthétisent le savoir juridique (par exemple, une encyclopédie juridique couvrant l'ensemble d'une branche du droit ou bien l'ensemble du droit) ;

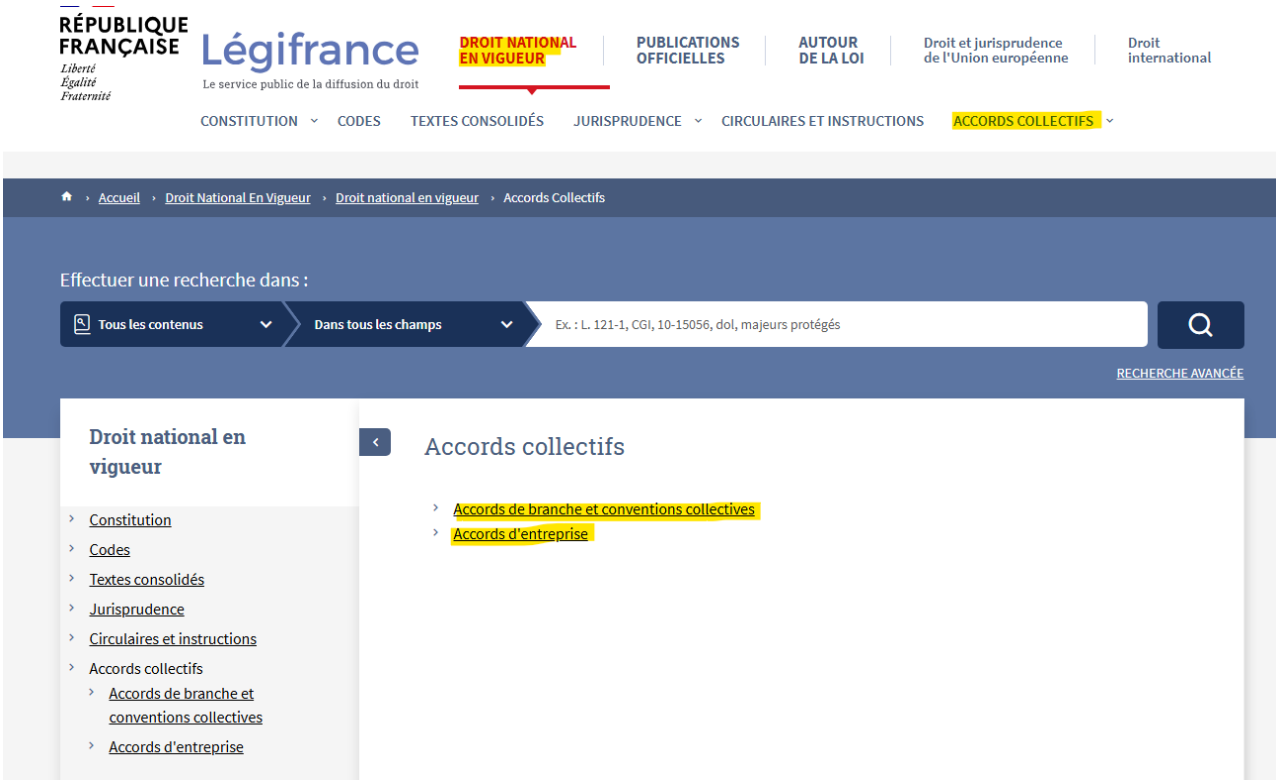
- les documents contenant le droit lui-même, quelle que soit la source qui le produit.

2.1 Journaux officiels et recueils législatifs

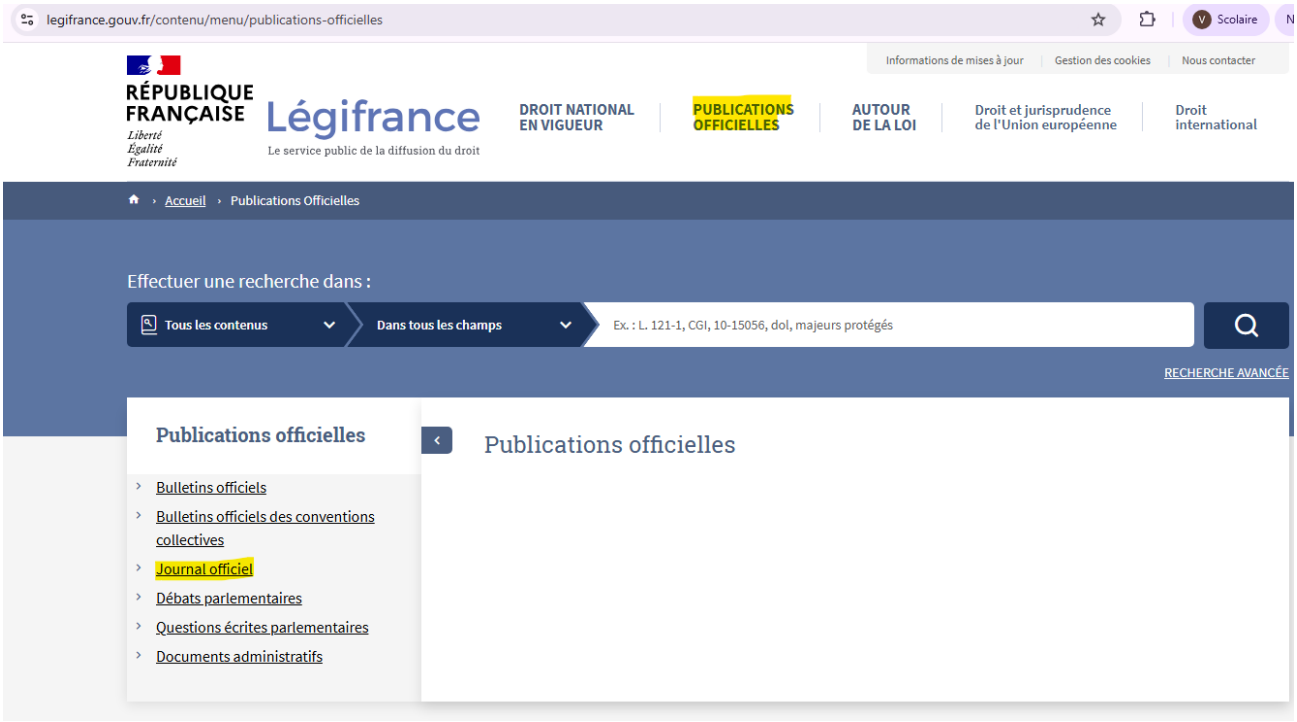
2.1.1 Les Journaux officiels français

Le **Journal Officiel de la République Française** (JORF) publie les textes législatifs et réglementaires de la République française. Il est disponible uniquement en version numérique sur le site Légifrance.
Depuis 2016, le Journal Officiel est disponible uniquement en ligne sur Légifrance (JORF Lois et décrets disponible depuis 1947).

La navigation sur le site (menu présent sur toutes les pages) permet d'accéder aux contenus suivants :
• **Constitutions**, **codes**
• **Textes législatifs et réglementaires**
• **Jurisprudences** (constitutionnelle, administrative, judiciaire, financière)
• **Circulaires et instructions**
• **Conventions collectives et accords d'entreprises**



• **Journal officiel** (Rubrique des "**Publications officielles**">Journal officiel "Lois et Décrets")



• **Les bulletins officiels des conventions collectives** (BOCC)
• **Débats parlementaires**
• **Les questions écrites parlementaires**
• **Documents administratifs**

Ainsi le JORF est centré sur le droit en vigueur, si l'on cherche les travaux préparatoires d'une loi (débats, projets antérieurs...), on a intérêt à :
- chercher d'abord le texte de la loi dans la partie "**Lois et décrets**" du Journal Officiel, car on y trouve généralement sous la signature du texte les références de tous les travaux préparatoires, ce qui simplifie les recherches dans les autres parties du Journal Officiel ou dans les Impressions parlementaires ;
- ou, à partir de Légifrance, chercher la loi puis cliquer sur "Dossier législatif" ;

les projets de lois et les propositions de lois sont accessibles via la rubrique **Autour de la loi**>Législatif et réglementaire>les dossiers législatifs>

• **Dossiers législatifs**



À noter :
- le **Bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO)** est accessible sur le **portail du Journal officiel**. En tant que publication d'annonces légales économiques et financières, il s'agit d'une publication distincte du JORF, car il concerne les annonces légales des entreprises et non le droit en vigueur.

- le **Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP)** est consultable sur le site dédié : **boamp.fr**

- le **Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC)** est une publication officielle éditée par la Direction de l'information légale et administrative et consultable sur le site dédié : **bodacc.fr**

2.1.2 Les bulletins officiels français

Chaque ministère publie également un bulletin contenant toutes les informations juridiques concernant son domaine de compétence. Il reprend donc tous les textes parus au JORF qui le concernent et y ajoute des circulaires ministérielles, ou encore des instructions et commentaires particuliers.

Par exemple, liste des Bulletins officiels sur :
- le site du **ministère de la Culture**.

- le site du **ministère des Armées**

- le site du **ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace**

2.1.3 Les codes

Les **codes** sont très utiles pour consulter la législation en vigueur dans un domaine précis. Il existe :
- des codes officiels, publiés par la Documentation française sur **Légifrance** ;

- des codes privés, ainsi dénommés car ils sont le produit de l'édition privée. Ils ont l'avantage d'être souvent annotés ou commentés. Ils fournissent alors de nombreuses références pour approfondir ses recherches. Parmi les codes privés (payants), on distingue :

- les petits codes, qui sont commentés et donnent les références d'études doctrinales, de jurisprudence (essentiellement les codes rouges, édités par Dalloz, et les codes bleus édités par LexisNexis, encore appelés "codes

Litec") ;

- les **codes permanents**, de grand format et dotés de feuillets mobiles. Ils ne proposent ni commentaires, ni références, mais donnent simplement l'énoncé des dispositions législatives et réglementaires avec un index. Comme leur nom l'indique, ils sont constamment mis à jour en fonction de l'évolution des normes.

2.1.4 Les sites gratuits et les bases de données payantes

Tous les travaux de l'**Assemblée nationale** et du **Sénat** (Compte-rendus des débats, projets, propositions, avis, travaux des commissions...) sont disponibles sur leurs sites respectifs.

Le site Légifrance **circulaires.gouv.fr** rassemble l'ensemble des instructions et circulaires applicables, tous ministères confondus.

De manière générale, il faut penser que chaque institution ou organisme officiel publie maintenant sur son site officiel les textes qui le concerne.

Par ailleurs, de nombreuses bases de données juridiques françaises donnent accès à la législation : codes LexisNexis sur Lexis360, codes Dalloz sur Dalloz.fr et Dalloz Bibliothèque, rubrique "Sources officielles" sur Lamyline (particulièrement complète, avec des textes interrogeables depuis 1955 et une grande antériorité pour les bulletins officiels).

2.1.5 Publications de l'Union européenne

Le Journal officiel de l'Union européenne est consultable sur le site **EUR-Lex**. Il comporte deux séries :
- L (Législation)

- C (Communications et informations)

Le Répertoire des actes législatifs, également disponible sur EUR-Lex, propose un classement par sujet de la législation européenne en vigueur, y compris les textes consolidés qui intègrent dans un texte unique un acte de base de la législation communautaire et ses modifications et corrections ultérieures.

2.2 Recueils de Jurisprudence

Ce sont les recueils qui diffusent les décisions de justice.

2.2.1 Recueil des décisions du Conseil d'Etat ou Recueil "Lebon"

Recueil périodique de jurisprudence administrative (droit public) : Conseil d'État, Cours Administratives d'Appel, Tribunaux Administratifs, Tribunal des Conflits. Sans annotations ni commentaires. Disponible sur **ArianeWeb** et **Dalloz.fr**.

2.2.2 Bulletins des arrêts de la Cour de cassation

Deux recueils périodiques pour diffuser la jurisprudence judiciaire : Cour de Cassation, Cours d'Appel, Tribunaux de 1ère instance...

- ***Bulletin des arrêts de la Cour de cassation, Chambres civiles*** : tribunal des conflits, avis de la cour de cassation, arrêts de l'assemblée plénière, parties 1 à 3 (chambres civiles), 4 (commerciale), 5 (sociale)
- ***Bulletin des arrêts de la Cour de cassation, Chambre criminelle***

Ces bulletins, de publication mensuelle, sont sans annotations ni commentaires. Ils sont disponibles sur le site de la Cour de cassation.

2.2.3 Jurisprudence européenne

- ***Recueil de la jurisprudence*** *de la Cour de Justice et du tribunal de première instance*, accessible sur le site Curia.
- *Le* ***Répertoire de jurisprudence*** regroupe, de manière systématique, les sommaires des arrêts et des ordonnances de la Cour de justice, du Tribunal de première instance et du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne, rendus depuis le début de leur activité respective.

Par ailleurs, les décisions de justice françaises, de manière assez complète pour les cours suprêmes, sont disponibles gratuitement sur **Légifrance** et les sites des juridictions, ainsi que sur les bases de données payantes par exemple :

- Lexis 360 Intelligence : enrichi, en plus, de la base JurisData
- Dalloz.fr
- Lamyline : un excellent fonds pour les cours suprêmes

2.3 Les encyclopédies juridiques, répertoires et juris-classeurs

2.3.1 Dalloz

- *Guide juridique* (5 volumes imprimés) : couvre l'ensemble du droit. Tables de concordance avec *Recueil Dalloz* et *Gazette du Palais* (périodiques). Il comporte à la fois un dictionnaire et une encyclopédie.

- ***Encyclopédie juridique Dalloz*** (disponible en imprimé et sur Dalloz.fr) : thématique sur 15 domaines correspondant à 15 *Répertoires Dalloz.* Les branches couvertes sont les suivantes : droit civil, droit commercial, droit de l'immobilier, sociétés, droit du travail, droit pénal et procédure pénale, procédure civile, IP/IT et communication ; contentieux administratif, responsabilité de la puissance publique, propriété des personnes publiques, collectivités locales, service public, ; droit européen ; droit international. Les *Encyclopédies juridiques Dalloz* sont souvent abrégées "Rép." + abréviation à la matière. C'est le cas, lorsqu'elles sont citées par exemple dans le ***Recueil Dalloz*** (périodique), ou dans les petits codes rouges Dalloz.

2.3.2 Dictionnaires permanents

Les ***Dictionnaires permanents*** sont proposés par les Editions législatives et disponibles sur la plateforme **Elnet**. Domaines : action sociale, assurances, commande publique, construction et urbanisme, conventions collectives, difficultés des entreprises, droit des affaires, droit des étrangers, droit du sport, droit européen des affaires, entreprise agricole, environnement et nuisances, épargne et produits financiers, gestion fiscale, gestion immobilière, recouvrement des créances, santé bioéthique biotechnologies, sécurité et conditions de travail, social, social agricole et transactions immobilières. Plus orienté vers la pratique que l'Encyclopédie Dalloz.

2.3.3 Collections de JurisClasseurs

Les *JurisClasseurs* proposés sur la base **Lexis 360 Intelligence** constituent une encyclopédie couvrant la totalité des branches du droit (50 titres). Les études, par fascicules numérotés, font le point sur une question : elles comprennent de la législation, de la jurisprudence et des références bibliographiques.

2.3.4 Répertoires Francis Lefebvre :

- *Documentation pratique fiscale* et *Documentation pratique sociale* : deux ensembles de collections appelées aussi *Feuillets de documentation pratique*. Encyclopédie en matière fiscale et sociale, constituée de législation, jurisprudence,doctrine de l'administration.Textes commentés et illustrés d'exemples. Feuillets mobiles avec mises à jour

- ***Mémentos pratiques Francis Lefebvre*** (droit des affaires et sociétés, droit fiscal, droit social, comptabilité, immobilier, civil-patrimoine, associations). Périodique (annuel). L'ensemble des "mémentos" forme une encyclopédie pratique spécialisée par domaines. On y trouve le point, sous une forme condensée, sur la réglementation applicable (codes, textes du JO, circulaires) et de la jurisprudence. Disponibles sous format imprimé et en ligne dans le portail **Navis** des éditions Francis Lefebvre

2.3.5 Lamy

L'éditeur Lamy propose sous format imprimé et sur sa plateforme **Lamyline** des encyclopédies juridiques en droit des affaires, agro-alimentaire, banque et assurance, civil, collectivités locales et associations, commerce international, environnement, fiscal, immatériel, immobilier, droit local, pénal, droit public, patrimoine, qualité, santé, social et des transports.

2.3.6 Études Joly

Les éditions **Joly** proposent des Études thématiques Bourse et Société, disponibles sur la base **Lextenso** (abonnement

en option).

Pour aller plus loin, voir les fiches Jurisguide : **Dictionnaires, glossaires et lexiques : panorama** ; **Encyclopédies : panorama**

2.4 Ouvrages juridiques

Les manuels permettent de faire le point dans un domaine de droit précis. Ils sont particulièrement utiles pour découvrir un domaine inconnu ou synthétiser les connaissances de base dans ce domaine. Pour aller plus loin, on utilisera les traités, ouvrages plus complets.

Mais, dans tous les cas, il faut rester attentif à l'auteur de l'ouvrage (privilégier les auteurs de référence dans le domaine) et à la date de parution et d'actualisation : un document juridique doit toujours être complété de recherches d'actualités plus récentes.

Certains éditeurs juridiques proposent une partie plus ou moins grande de leur production dans une version en ligne. Voir en particulier pour le droit français : **Bibliothèque Numérique Lefebvre Dalloz**.

Pour aller plus loin et se représenter l'offre en matière d'ouvrages, consulter la fiche pédagogique : **Ouvrages juridiques : panorama**.

3. Revues

Outre les revues déjà signalées contenant les sources primaires du droit (législation, jurisprudence), de nombreuses revues existent dans le domaine juridique, discipline au contenu évolutif par excellence.

3.1 Revues générales

Ces revues comportent plusieurs rubriques (chacune correspondant généralement à une source du droit) et abordent toutes les branches et toutes les sources du droit. Elles permettent ainsi de faire rapidement le lien entre législation, jurisprudence et doctrine. Elles sont donc utiles à l'ensemble des juristes : professionnels, universitaires, étudiants. On les trouve sous format papier mais aussi sur la plateforme de leur éditeur. Voici les principales :

- ***Recueil Dalloz***

Recueil périodique de législation, jurisprudence, doctrine (droit privé, droit public). À ne pas confondre avec les *Répertoires Dalloz* ou le *Guide juridique*. Abréviation : D. En ligne sur **Dalloz.fr**.

- ***La Semaine juridique, édition générale***

La Semaine juridique était originellement dénommée "*Juris-classeur périodique*" (à ne pas confondre avec la collection encyclopédique des juris-classeurs), d'où son abréviation : JCP . En ligne sur **Lexis 360 Intelligence**.

- ***La Gazette du Palais***

Deux éditions différentes, repérables à la forme de la référence bibliographique :
- **Une édition tri-hebdomadaire** qui devient, à partir de 2016, hebdomadaire : la Gazette du Palais, par exemple, Gaz.Pal. n°179 28/06/98 p.2-7.
Chaque semaine, la Gazette du Palais propose :
- Un tour d'horizon de l'actualité de la profession ;
- Des analyses juridiques réactives de praticiens et universitaires renommés, ainsi qu'un panorama de l'actualité jurisprudentielle ;

- **Une édition bimestrielle,** les Recueils Gazette du Palais, offrent une compilation des articles publiés dans le journal au cours des 2 mois précédents (Actualités – Doctrine – Technique – Jurisprudence – Dossiers – Colloques), par exemple, Gaz.Pal 1998, I, doctr., p.814

Le Journal contient davantage d'actualités et le Recueil réorganise complètement l'information reprise du Journal. À ces éditions s'ajoutent les tables, qui renvoient aussi vers d'autres revues.
Seuls les articles de jurisprudence et de doctrine sont disponibles en ligne sur la base **Lextenso**.

- ***Les petites affiches***

Abréviation : LPA. Disponible en ligne sur la base **Lextenso**.

Pour aller plus loin, on pourra également consulter : le Guide des sources juridiques imprimées, sur le site de la **bibliothèque Cujas** (rubrique : guides et tutoriels).

3.2 Revues spécialisées

Il existe de nombreuses revues spécialisées dans des domaines particuliers de droit. Elles peuvent avoir une visée professionnelle, de recherche universitaire ou de vulgarisation. Pour vous repérer :
- Chaque grand éditeur juridique publie des revues spécialisées.
- Une revue qui apparaît fréquemment dans les bibliographies fournies par les enseignants a toutes les chances d'être une revue de référence dans son domaine.

Pour aller plus loin, consultez les fiches pédagogiques sur les revues, par exemple : **Comment trouver une revue et un article juridique ?**, **Revues en ligne : quelles revues trouver dans les principales bases de données juridiques françaises ?**.

4. Bases de données

Au fil de ce panorama des documents disponibles en droit, nous avons cité plusieurs fois certaines bases de données. Ces bases sont le plus souvent celles diffusées par les grands éditeurs juridiques proposant du droit français. En voici un rapide récapitulatif, ciblant les "incontournables" :

- **Dalloz.fr** : codes, répertoires, revues, jurisprudence, ouvrages, actualités
- **Lamyline** : législation, jurisprudence, ouvrages, revues, actualités
- **Lexis 360 Intelligence** : encyclopédies, revues, législation, jurisprudence, actualités
- **La base Lextenso** : revues, quelques collections d'ouvrages, jurisprudence, actualités
- **Elnet** : dictionnaires thématiques, actualités
- **Portail des Éditions Francis Lefebvre** : législation, jurisprudence, mémentos

À ces plateformes, nous ajoutons **Le Doctrinal**, base de données bibliographiques analysant plus de 300 revues françaises.

Pour aller plus loin, consulter les fiches documentaires de Jurisguide, qui décrivent précisément le contenu des sources citées ici, et les fiches pédagogiques sur les bases de données, par exemple : **Guides et tutoriels pour les bases de données**.

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.